

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00671

Numéro SIREN : 814 349 585

Nom ou dénomination : A L HEURE PILE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2019 sous le numéro de dépôt 3858



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case			Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS HEURE PILE ARLES		QUARTIER FOURCHON C COMMERCIAL L AURELIENNE 13200 ARLES	
SIRET	8 1 4 3 4 9 5 8 5 0 0 0 1 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

TRIBUNAL DE COMMERCE

16 AOUT 2019

TARASCON

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	4 287				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	SII cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	I	Nom et adresse du conseil:	
MAREGIANO GEORGES 355 BOULEVARD LEDRU ROLLIN 13300 SALON DE PROVENCE Tél: 0490534402		LETTRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON PV DEPOT N° 3858 DU 16 AOUT 2019 Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 26/03/2019	Lieu: ARLES
Tél:		Qualité et nom du signataire:	PDG
		Signature	BADESCU GABRIEL

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions

autres que celles visées en (a),

(b), (c) et (d) ci-dessus (3)

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis (5)

Total (a à h)

G

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les

Indemnités forfaitaires.

Rembours-ements.

Indemnités forfaitaires.

Rembour-ements.

2

3

4

5

6

7

8

MADAM BURCEA GABRIELA 84 RESIDENCE LE BOSQUET
13127 VITROLLES

50

2018

MONSI BADESCU GABRIEL RESIDENCE LE BOSQUET
13127 VITROLLES

50

2018

H

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

18 068

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Cegid Group

Dossier N° 000356 en Euros.

Edité le 26/03/2019 à 16:11

MAREGIANO GEORGES

Désignation de l'entreprise SAS HEURE PILE ARLESNéant ☐ *Adresse de l'entreprise QUARTIER FOURCHON13200 ARLES

Numéro SIRET *

8 1 4 3 4 9 5 8 5 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

ACTIF

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	15 000	012	15 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	43 684	030	36 381
	Immobilisations financières * (1)	040	5 500	042	5 500
	Total I (5)	044	64 184	048	56 881
	Stocks	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060	61 145	062	59 444
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	1 866	074	1 866
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	32 643	086	41 507
	Charges constatées d'avance *	092	6 131	094	5 880
	Total II	096	101 786	098	106 831
	Total général (I+II)	110	165 970	112	163 712

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	120	2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	200		200
	Reserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	20 390	132	8 537
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	4 728		11 853
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	27 318		22 590
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	34 495		42 638
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	35 993		41 737
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	54 029	172	56 747
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	126 980		141 122
	Total général (I + II + III)	180	154 298		163 712
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HEURE PILE ARLES

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le													
		1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires				209				210	121 695				138 157							
	Production vendue	biens					215				214												
		services *					217				218												
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222												
	Production immobilisée *										224												
	Subventions d'exploitation reçues										226	1 500				1 433							
	Autres produits										230												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)								232	123 195				139 591								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234	52 523				75 926							
	Variation de stock (marchandises) *										236	(1 702)				(18 158)							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238	106				148							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240												
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	40 132				44 532								
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 609			244	1 609				1 115							
	Rémunérations du personnel *										250	18 168				15 781							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	1 007				473							
	Dotations aux amortissements *										254	4 368				4 368							
	Dotations aux provisions										256												
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259				262												
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																
	Total des charges d'exploitation		(II)								264	116 212				124 185							
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	6 983				15 406							
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)								280											
Produits exceptionnels		(IV)								290	0				1								
Charges financières		(V)								294	1 500				1 656								
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347				300	112				0								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348																	
Impôts sur les bénéfices *		(VII)								306	643				1 897								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	4 728				11 853								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	4 728				314								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318												
	Provisions non déductibles *										322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324	643											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)				249				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997												
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)		127			Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138							342	1 084		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991			Pôles de compétitivité hors C/CE (art. 44 undécies)	990											
Divers* ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992											
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655																					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	4 287				354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356												
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :								360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370	4 287				372								

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEURE PILE ARLES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	15 000	402		404		406	15 000	15 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	43 684	452		454		456	43 684	43 684
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	5 500	482		484		486	5 500	5 500
TOTAL		490	64 184	492		494		496	64 184	64 184

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 303	542	4 368	544		546	11 672
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570	7 303	572	4 368	574		576	11 672

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEURE PILE ARLES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 339
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17 543
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS HEURE PILE ARLES				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 1 4 3 4 9 5 8 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HEURE PILE ARLES

ADRESSE (voie) QUARTIER FOURCHON C COMMERCIAL L AURELIENNE

CODE POSTAL 13200 VILLE ARLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAM Nom patronymique BURCEA Prénom(s) GABRIELA

Nom marital BADESCU % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 270357 N° Département 99 Commune ROUMANIE Pays ROUMANIE

Adresse : N° 84 Voie RESIDENCE LE BOSQUET

Code postal 13127 Commune VITROLLES Pays FRANCE

Titre (2) MONSI Nom patronymique BADESCU Prénom(s) GABRIEL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 091156 N° Département 99 Commune ROUMANIE Pays ROUMANIE

Adresse : N° Voie RESIDENCE LE BOSQUET

Code postal 13127 Commune VITROLLES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A L'HEURE PILE

Au capital de 2000,00 Euros
Siège social : Quartier fourchon
13200 ARLES
Numéro d'identification : 81434958500012

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix neuf

Le 26 juin,

A 20 heures,

Les associés de la société A L'HEURE PILE, SAS au capital de 2000,00 Euros dont le siège social est à ARLES 13200 se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Gabriel BADESCU, propriétaire de
cinquante parts, ci 50 parts

Madame Gabriela BURCEA, propriétaire de
cinquante parts, ci 50 parts

Total des parts présentées ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Gabriel BADESCU préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions aux gérants, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre de ce jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 4728 Euros, de la manière suivante:

AUTRES RESERVES 4728 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 et

suivants du Code de Commerce, la collectivité des associés prend acte qu'aucune convention n'a été conclue ou n'a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé et approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que la gérance n'a perçu aucun revenu au titre de l'exercice 2018. Aucune rémunération est prévue pour le gérant au titre de 2019 sauf si une évolution du CA le permettait..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

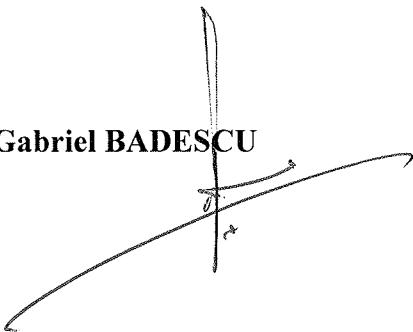
L'assemblée générale constate qu'aucune charge et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'ont été engagées par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Gabriel BADESCU

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Gabriela BURCEA

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'B' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.